

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 8 DÉCEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et modernisation de l'usine de potabilisation de la Ville de GAP ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie le 30/11/2023;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition du Groupement Eysseric Environnement - ELEV Architecture (13015 MARSEILLE 15) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché à tranches pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et modernisation de l'usine de potabilisation de la Ville de GAP avec le Groupement Eysseric Environnement - ELEV Architecture (13015 MARSEILLE 15). Un sous-traitant a été également déclaré au stade de la procédure : société Hydrétudes.

Article 2 :

La mission s'effectuera dans le délai prévisionnel de 30 mois dont :

- AVP - PRO : 6 mois pour les études préalables jusqu'à la validation de l'étude projet
- ACT - VISA : 8 mois pour la passation des marchés, les études d'exécution,
- DET - AOR : 18 mois pour l'obtention des autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux et le pilotage du chantier jusqu'à la mise en service industrielle.

Article 3 :

Le présent marché est conclu pour un forfait provisoire de 131 700€ HT, avec un taux de rémunération de 7,36 %.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur du Service Eau et Assainissement sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 8 DÉCEMBRE 2023

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 8/12/23
Publié ou notifié le : 8/12/23

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_12_511
Objet :	Marché à tranches pour la maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation et modernisation de l'usine de potabilisation de la Ville de GAP avec le Groupement Eysseric Environnement - ELEV Architecture (13015 MARSEILLE 15). Un sous-traitant a été également déclaré au stade de la procédure : société
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-08 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20231208-D2023_12_511-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20231208-D2023_12_511-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13628.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20231208-D2023_12_511-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2023 à 11h22min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2023 à 11h23min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2023 à 11h42min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2023 à 11h42min12s	Reçu par le MI le 2023-12-08

